



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails du projet de Budget Primitif 2019 soumis au vote de l'Assemblée délibérante le 19 décembre prochain.

Comme cela a été exposé lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019, l'année 2018 a été marquée par les nouvelles conséquences financières des contraintes imposées par l'Etat : baisse des dotations de l'Etat de – 0,8 M€ (D.G.F.¹) et hausse de la péréquation sur le budget Ville de +2,9 M€ soit un cumul de 3,7 M€ à financer.

Comme cela a été rappelé lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 22 novembre dernier, la Ville doit tenir compte :

- De la disparition programmée à 5 ans de la D.G.F., qui diminuera de 800 K€ par an au cours des prochains exercices au titre d'un écrêtement que subiront les Villes au potentiel financier supérieur à la moyenne ;
- De la hausse de la péréquation dont l'évolution 2019 (après + 2,9 M€ en 2018) est encore incertaine avec un amendement à la loi de finances, qui propose de relever le niveau de plafonnement dont bénéficie P.O.L.D.² et indirectement la Ville ;
- Des revalorisations décidées par l'Etat avec en 2019, le volet n°2 de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (P.P.C.R.) pour un coût d'environ 450 K€.
- Des contraintes que le gouvernement a instaurées pour contrôler les dépenses de fonctionnement des collectivités locales et leur recours à l'emprunt.

En 2018, la Ville a entamé un nouveau cycle d'économies actualisé à 9 M€ qui doit lui permettre de faire face à ces nouvelles contraintes. La mise en œuvre de ces nouvelles économies est essentielle pour maintenir les équilibres budgétaires.

¹ Dotation Globale Forfaitaire

² Paris Ouest La Défense

I. Les grands équilibres du budget 2019

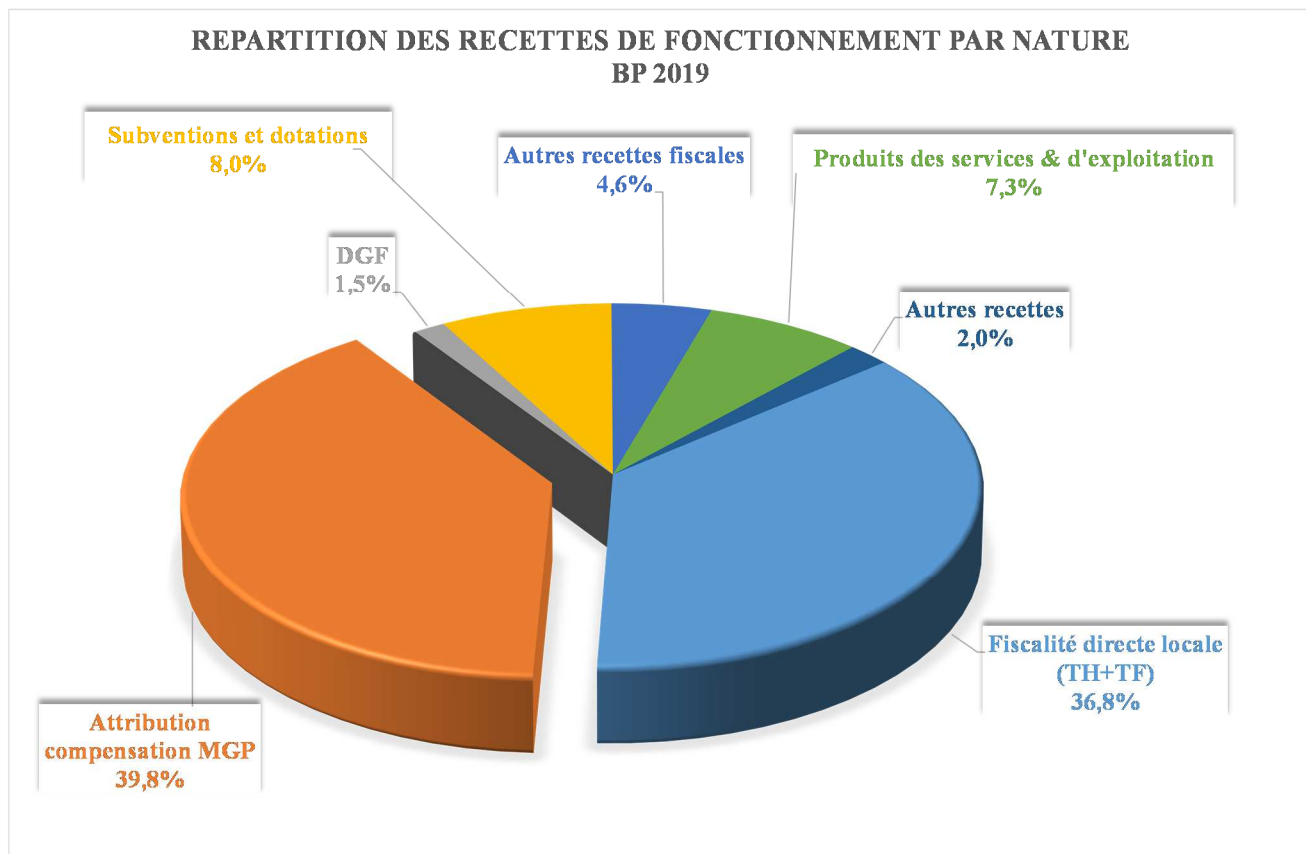
En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

total des prévisions 2019	79 085 000,00
dont les opérations d'équipement 2019 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)	60 500 000,00
dont les opérations financières et d'ordre	18 585 000,00
section de fonctionnement	
total des prévisions 2019	194 548 200,00
TOTAL GLOBAL BP 2018	273 633 200,00

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP + BS 2018	projet BP 2019	Variation
a) Recettes réelles			
Fiscalité directe locale (TH+TF)	70 010 000,00	71 483 000,00	2,10%
Attribution compensation M.G.P.	77 471 216,00	77 444 567,00	-0,03%
DGF	3 615 000,00	2 860 000,00	-20,89%
Subventions et dotations	15 430 484,31	15 544 100,00	0,74%
Autres recettes fiscales	8 335 000,00	9 031 433,00	8,36%
Produits des services & d'exploitation	14 952 400,00	14 225 600,00	-4,86%
Autres recettes	4 687 200,00	3 879 500,00	-17,23%
Sous-total I	194 501 300,31	194 468 200,00	-0,02%
b) Recettes d'ordre			
Étalement subventions reçues	50 000,00	80 000,00	60,00%
Reprise provisions budgétaires	657 300,00		
Sous-total II	707 300,00	80 000,00	-88,69%
Excédent reporté N-1 (III)	6 857 263,69	-	-
Total général (I+ II+III)	202 065 864,00	194 548 200,00	-3,72%



La fiscalité locale (compte 73111) : 71,5 M€

Les bases des impôts ménages seront notifiées à la Ville en mars 2019. Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019, une évolution prudente de + 1 % a été envisagée.

L'évolution physique des bases (constructions nouvelles) est anticipée en hausse de +1,26 % pour la taxe d'habitation et de + 1 % pour la taxe foncière.

La hausse globale du produit fiscal devrait ainsi être de + 2,1 % à 71,5 M€ contre 70 M€ en 2018.

Pour rappel, depuis 2016 le produit fiscal intègre environ 10,4 M€ de produit de taxe d'habitation qui doit être reversé à P.O.L.D. au travers du Fonds de Compensation des Charges Territoriales.

Aucune augmentation des taux n'est envisagée pour 2019 comme cela a été le cas en 2017 et 2018. Les mesures d'économies générales permettent de tenir l'objectif annoncé.

Les droits de mutation (compte 7381) : 7,1 M€

Le montant prévu en 2018 était de 6,5 M€ et la réalisation devrait atteindre les 9 M€. Le cycle immobilier qui connaît des niveaux importants depuis 2016 se maintient. La prévision pour 2019 est portée à 7,1 M€ et reste inférieure à la moyenne des droits de mutation encaissés depuis 2015 (8 M€).

Pour rappel, la prévision est rendue compliquée par le peu de visibilité sur les encaissements à venir et le marché immobilier dépend en grande partie de la situation économique nationale.

L'attribution de compensation versée par la M.G.P.³ : 77,4 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 444 567 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V.⁴.

L'attribution de compensation de 77,4 M€ peut se décomposer en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D.
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F (compte 7411) : 2,9 M€

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera lui aussi notifié courant mars 2019. Ce montant est estimé pour 2019 à 2 860 000 € en diminution de 755 000 € par rapport au montant notifié en 2018.

Si le gouvernement a bien annoncé un arrêt de la contribution au redressement des finances publiques, il a maintenu un dispositif d'écrêtement qui touche les Villes avec un potentiel financier supérieur à la moyenne.

Depuis 2013, la Ville a vu sa D.G.F passer de **13,6 M€ à 2,9 M€**, soit une réduction de 79 % (-10,7 M€).

Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 15,5 M€

Ce chapitre 74 comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, CAF...). Elles ont été prévues avec prudence en concordance avec les prévisions de réalisations pour 2018.

Plusieurs évolutions sont constatées pour ces participations :

- Le retour à la semaine des 4 jours pour les rythmes scolaires avance dès 2019, la disparition - qui était programmée en 2020 - de l'aide d'environ (- 0,4 M€) que l'Etat versait à la ville.
- Les participations de la CAF pour les structures de petite enfance sont revues à la baisse (-0,5 M€) pour tenir compte du règlement de la CAF qui nous oblige à déduire de la facturation les jours de congés des parents.
- Le retour de la compétence transport (de P.O.L.D. à la Ville) actée en 2018, nous permet de percevoir les participations d'Ile de France Mobilités (ex S.T.I.F.) pour le

³ Métropole du Grand Paris

⁴ Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

fonctionnement des navettes de bus (260 K€) et du Mobipôle (250 K€). Pour le Mobipôle, s'ajoutent également les participations des transporteurs privés (210 K€).

Sur ce compte, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux. Celles-ci seront notifiées en même temps que les bases fiscales au printemps 2019. Les montants anticipés s'inscrivent en stabilité par rapport aux notifications 2018 avec notamment 1,1 M€ pour la taxe d'habitation.

Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 14,2 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèche, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances.

Ce poste est en baisse globalement de 6,7 % par rapport à la prévision 2018. En 2019, plusieurs évolutions sont à signaler :

- La suppression des recettes de la piscine des closeaux qui sont désormais encaissées par le prestataire suite au passage en délégation de service public de l'activité en septembre 2018;
- La réforme des rythmes scolaires qui génère une moindre fréquentation des accueils de loisirs le soir en semaine ;
- Une réduction des recettes de la petite enfance avec le nouveau règlement de la CAF qui nous oblige à déduire de la facturation les jours de congés des parents contre une facturation forfaitaire précédemment.

Des évolutions comptables ont eu lieu en 2018 s'agissant du stationnement payant sur voirie, avec l'apparition de nouvelles natures comptables pour la constatation du produit des horodateurs et du forfait post-stationnement (FPS). Ces deux comptes sont valorisés à l'occasion du budget 2019 respectivement de 1 M€ et 0,3 M€.

Sur ce poste figurent également les recettes issues de la valorisation de la mise à disposition de personnel et de moyens au CCAS, à la Caisse des écoles et à certaines associations.

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

Les produits financiers (chapitre 76) : 9 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers.

Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,5 M€

A ce chapitre, sont inscrits d'une part l'ensemble des loyers payés à la Ville (la prévision est de 2 M€) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec Elior, Indigo et Vert Marine (la prévision est de 1,45 M€).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 100 K€

Sur ce poste sont inscrits les mécénats anticipés pour la fête du commerce et les autres manifestations de la Ville.

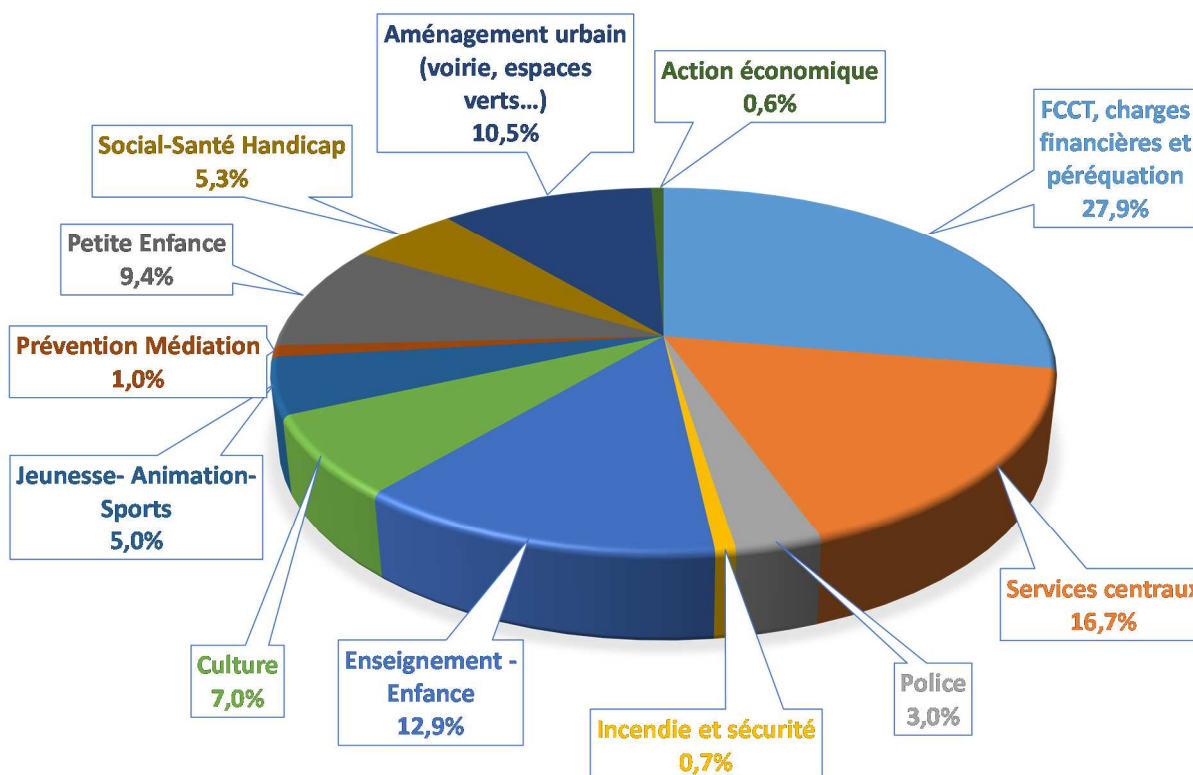
Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 80 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

B – Les Dépenses

Intitulés	Pour mémoire BP + BS 2018	Projet BP 2019	Variation
a) Dépenses réelles			
011 Charges à caractère général	37 336 400,00	36 265 782,00	-2,87%
012 Charges de personnel	87 000 000,00	85 000 000,00	-2,30%
65 Autres charges de gestion courante	14 523 876,00	14 285 668,00	-1,64%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	35 106 249,00	34 050 000,00	-3,01%
014 Atténuation de produits	12 187 000,00	12 685 000,00	4,09%
66 Charges financières	6 855 000,00	6 202 000,00	-9,53%
67/022 Charges except./Dép imprévues	2 797 750,00	359 750,00	-87,14%
Sous-total I	195 806 275,00	188 848 200,00	-3,55%
b) Dépenses d'ordre			
Amortissements	5 662 025,00	5 700 000,00	0,67%
Prélèvement et opérations financières	597 564,00	0,00	-100,00%
Sous-total II	6 259 589,00	5 700 000,00	-8,94%
Total (I+II)	202 065 864,00	194 548 200,00	-3,72%

RÉPARTITION PAR FONCTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2019



Les charges à caractère général (chapitre 011) : 36,3 M€

Les dépenses inscrites en 2018 se sont élevées à 37,3 M€ (budget primitif à 35,4 M€ et budget supplémentaire à 1,9 M€). Pour 2019, ce chapitre s'affiche à 36,3 M€, soit une réduction de -1 M€ (-2,9 %).

Contrairement à 2017 et 2018, 2019 sera une année stable pour ce chapitre budgétaire, aucun transfert de compétence n'est envisagé de la part de l'Etablissement Public Territorial P.O.L.D.

Compte tenu des économies réalisées par les services pour 2019 (une baisse de 2 % de leur budget a été demandée), la plupart des comptes présentent une réduction de leurs crédits.

Deux comptes font notamment exception, mais sans conséquence financière :

- article 611 – contrat de prestation de service - pour 6,5 M€.

Sur ce compte figure la participation de la Ville à l'exploitation des cinémas Ariel et du théâtre André Malraux par la SEM TAM (inscrite au compte 6574 l'an dernier). Est également inscrit sur ce compte le contrat de nettoyage de la voirie pour 4,2 M€ pour lequel la Ville anticipe une révision de prix de l'ordre de 160 000 € pour 2019.

- article 6228 – rémunération d'intermédiaires - pour 1 M€.

Ce compte constate le reversement des redevances de stationnement par la Ville à la Société Indigo dans le cadre de leur Délégation de Service Public. Ceux-ci sont désormais proches de 1 M€ contre 700 K€ précédemment. Il s'agit d'une opération neutre financièrement dans la mesure où cela correspond au montant des recettes attendues à l'article 70383 – redevances de stationnement.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 85 M€

Ce poste budgétaire est en réduction de 2 M€ par rapport à 2018 (-2,3 %).

En 2019, la Ville supporte financièrement :

- La réactivation en 2019 de l'accord relatif au PPCR des fonctionnaires impliquant la revalorisation des carrières de toutes les catégories pour 450 K€ ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 480 K€ ;
- Le coût des élections européennes en 2019 pour 75 K€.

Ces différents éléments représentent un volume contraint de + 1 M€ pour l'exercice 2019.

Néanmoins, les économies proposées par les services et les mesures d'économies décidées plus globalement permettent de réduire l'inscription budgétaire pour 2019. Ces économies correspondent notamment à :

- L'externalisation des prestations d'imprimerie (offset) et du garage (location de bus) ;
- La suppression de l'accueil familial (assistantes maternelles municipales) ;
- Le passage à la semaine de 4 jours scolaires à compter de septembre 2018 ;
- La réorganisation des missions du Conservatoire.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à P.O.L.D. : 14,3 M€

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes, mais également d'autres charges telles que les abonnements internet et data, la contribution à l'enseignement privé sous contrat (650 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,35 M€).

Par rapport à 2018, ce chapitre est stable après avoir retraité le transfert vers le chapitre 011 de la participation à la DSP gérée par la SEM TAM pour 1,3 M€ comme indiqué précédemment.

Dans le cadre des mesures d'économies définies pour 2019, deux baisses notables sont à relever pour les subventions :

- Les subventions pour les RAIQ et les Centres Culturels sont inscrites en diminution de 120 K€ grâce à des efforts de rationalisation que vont mener les deux associations ;
- L'Office du Tourisme ne demande plus de subvention de fonctionnement.

Pour rappel, la remontée de la subvention au CCAS à 6,2 M€ (contre 5,8 M€ en 2018) s'explique par la constatation d'un excédent important suite à la cession d'un bien immobilier en 2017 qui avait permis de réduire la subvention 2018.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 34 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « sode ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

En 2018, les compétences éclairage public et transport sont revenues sur les Villes. Le F.C.C.T. que la Ville doit reverser à P.O.L.D. a ainsi été réduit et se stabilise à ce volume de 34 M€.

Le pacte financier 2019 arrêtera le montant définitif à verser P.O.L.D.

La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 12,7 M€

- Le F.P.I.C.⁵

Le F.P.I.C communal pour 2019 sera inscrit au budget à 5,2 M€ pour une contribution 2018 de 5,1 M€. Le montant notifié en 2018 a connu une hausse + 1,7 M€ suite à une décision du

⁵ Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Conseil d'Etat de modifier (pour une question de formalisme) les règles de calcul de la péréquation. Dans le cadre de Projet de Loi de finances pour 2019, un amendement a été adopté par l'Assemblée Nationale ayant pour conséquence un relèvement de la contribution au F.P.I.C. pour les villes de P.O.L.D. qui « bénéficient » d'une mesure de plafonnement de leur contribution. Si cet amendement est confirmé lors du vote de la Loi de finances, la contribution devrait s'accroître d'un montant difficile à estimer et qui sera connu au printemps 2019.

- le F.S.R.I.F.⁶

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F. Le montant dû au titre de ce fonds est lui aussi complexe à calculer, sachant que sa notification par les services préfectoraux ne se fait que vers le mois de mai. En 2018, le F.S.R.I.F. a fortement augmenté de + 1,1 M€ (après + 1,4 M€ en 2017) pour atteindre 6,7 M€. Pour 2019 un crédit de 7,1 M€ est inscrit au budget.

Dans ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Un reversement de 350 000 € à l'Office de Tourisme est anticipé. A partir de 2019, il convient d'ajouter à ce montant, la taxe de séjour collectée au bénéfice du Département qui a institué une surtaxe de 10%, soit 35 000 €. Cette opération était auparavant non budgétaire et gérée par la Trésorerie, désormais la Ville doit constater cette recette avant de la reverser au Département.

Les charges financières (chapitre 66) : 6,2 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5,7 M€ en 2019. Ces crédits sont en réduction par rapport à 2018 grâce à des I.C.N.E.⁷ négatifs (- 120 K€).
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V.⁸ a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 522 K€ en 2019. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,36 M€

Figure sur ce compte le dédommagement annuel de 165 000 € en faveur de la société INDIGO en contrepartie de l'heure de gratuité des parkings souterrains du centre-ville le samedi matin et de la ½ heure de gratuité des stationnements sur la voirie.

Des crédits techniques sont également prévus pour d'éventuelles annulations de titre pour un montant de 50 000 €.

⁶ Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

⁷ Intérêts courus non échus

⁸ Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

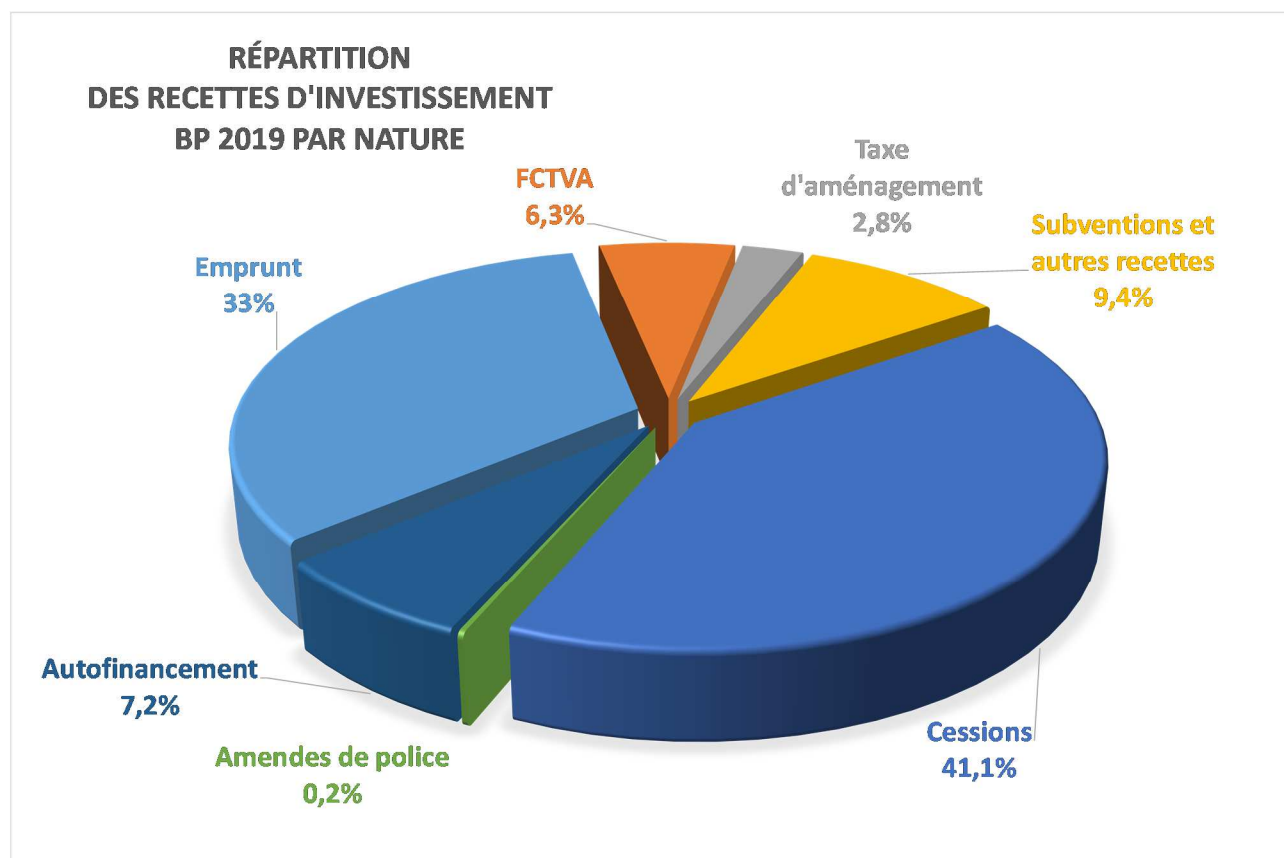
Les dépenses d'ordre : 5,7 M€

Le prélèvement de la section de fonctionnement (ou autofinancement) à destination de la section d'investissement est de 5,7 M€ et correspond aux amortissements des investissements des exercices précédents.

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

Intitulés	pour mémoire BP 2018	Projet BP 2019
<u>Recettes réelles</u>		
Emprunt	28 550 000,00	26 000 000,00
FCTVA	4 200 000,00	5 000 000,00
Taxe d'aménagement	2 500 000,00	2 250 000,00
Subventions	1 917 000,00	7 440 000,00
Cessions	12 670 000,00	32 500 000,00
Cessions sur plusieurs années	550 000,00	0,00
Amendes de police	250 000,00	170 000,00
Autres recettes	20 000,00	25 000,00
Sous-total I	50 657 000,00	73 385 000,00
<u>Recettes d'ordre</u>		
Prélèvement et opérations financières		0,00
Amortissements	5 362 025,00	5 700 000,00
Sous-total II	5 362 025,00	5 700 000,00
Total I+ II	56 019 025,00	79 085 000,00



Les recettes réelles

L'emprunt : 18 M€ (+ 8 M€ provisoires)

Pour 2019, l'emprunt est prévu pour 18 M€ auxquels s'ajoutent 8 M€ d'emprunt d'équilibre provisoire.

Cette enveloppe provisoire correspond à la réinscription dès le vote du budget de 8 M€ de crédits des AP/CP (Robespierre et Complexe sportif) non consommés en 2018. Ces 8 M€ de crédits étaient financés en 2018, leur non-réalisation va majorer le résultat du compte administratif et permettra de réduire d'autant le besoin d'emprunt.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 5 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2018. Compte tenu des dépenses réalisées sur cette année, ce produit est prévu à hauteur de 5 M€.

La taxe d'aménagement : 2,3 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m². La taxe d'aménagement est montée en puissance depuis 2015 avec un produit encaissé entre 2 et 3 M€.

Les subventions : 7,4 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Elles sont reprises dans le tableau ci-après :

Financeurs	Projet subventionné	BP 2019
CDC	Surcoût énergétique complexe sportif de l'Arsenal	1 100 000
Conseil Départemental 92	CDDV 2016-2018 Complexe sportif de l'Arsenal	836 000
Conseil Départemental 92	CDDV 2016-2018 Groupe Scolaire Robespierre	700 000
Conseil Régional	Dispositif 100 quartiers innovants pour le complexe sportif de l'Arsenal	1 000 000
Conseil Régional	Plan piscine complexe sportif de l'Arsenal	100 000
EPT P.O.L.D.	Reversement participations promoteurs PUP Parc Richelieu	2 000 000
Métropole du Grand Paris	Plan d'innovation numérique	50 000
Métropole du Grand Paris	Lutte contre les inondations	50 000
Métropole du Grand Paris	Création Voie Nouvelle Ste Claire Deville	604 000
Métropole du Grand Paris	Surcoût énergétique complexe sportif complexe de l'Arsenal	1 000 000
	TOTAL	7 440 000

Dès à présent, des subventions vont être sollicitées pour les différents projets financés au budget 2019 afin d'accroître la part des subventions dans le financement des opérations.

Le produit des amendes de police : 170 k€

Il est inscrit pour 170 000 €. Ce montant est en baisse dans la mesure où depuis 2018, il n'y a plus de contravention pour stationnement mais des forfaits post stationnement.

Les cessions (chapitre 024) : 32,5 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 32,5 M€, répartis sur les sites suivants :

- Cessions nouvelles à inscrire :

Sites concernés	Montant BP 2019 en K€
Bâtiment 109 rue des Rosiers (ex-crèche Les Cocinelles)	1 740
Terrains à bâtir 3 rue du Prince Eugène lot B	980
Terrain Nadar (lot A)	447
Terrain Nadar (lot D)	65
Terrain Nadar (lot B)	330
Pavillon 55 rue Sophie Rodrigues	300
Pavillon 7 Jules Parent (ex EPF)	1 300
Terrain bâti 82 avenue Albert 1er (SMTI)	5 145
Appartement 92 avenue Albert 1er	280
Terrain allée de l'arsenal et pavillons 138 et 140 rue Danton / Jean Bru	4 000
Immeuble - 7 rue Jean Le Coz	1 500
Appartement - 12 bis rue Jean Edeline	480
Appartement - 1 square Ronsard	395
Appartement 45 rue haute	245
Appartements 69 rue Albert 1er	1 500
Pavillon 27 Président Pompidou	735
Pavillon 92 bld Bellerive	550
Pavillon 94 bld Bellerive	292
Pavillon 94 bld Bellerive	457
Pavillon 24 rue des Jeunes Marquises	585
Pavillon 26 rue des Jeunes Marquises	383
Terrains 67-71 rue du Lieutenant Colonel de Montbrison	607
Terrain non bâti - 2 rue Charles Vapereau	100
Terrain rue Cramail / Beaumarchais	147
Propriétés communales 53-55 rue des Bons Raisins	1 000
Pavillon 11 avenue Berthelot	1 422
Pavillon et garage 80 rue Galliéni	346

TOTAL DES CESSIONS 25 331

- Cessions à réinscrire :

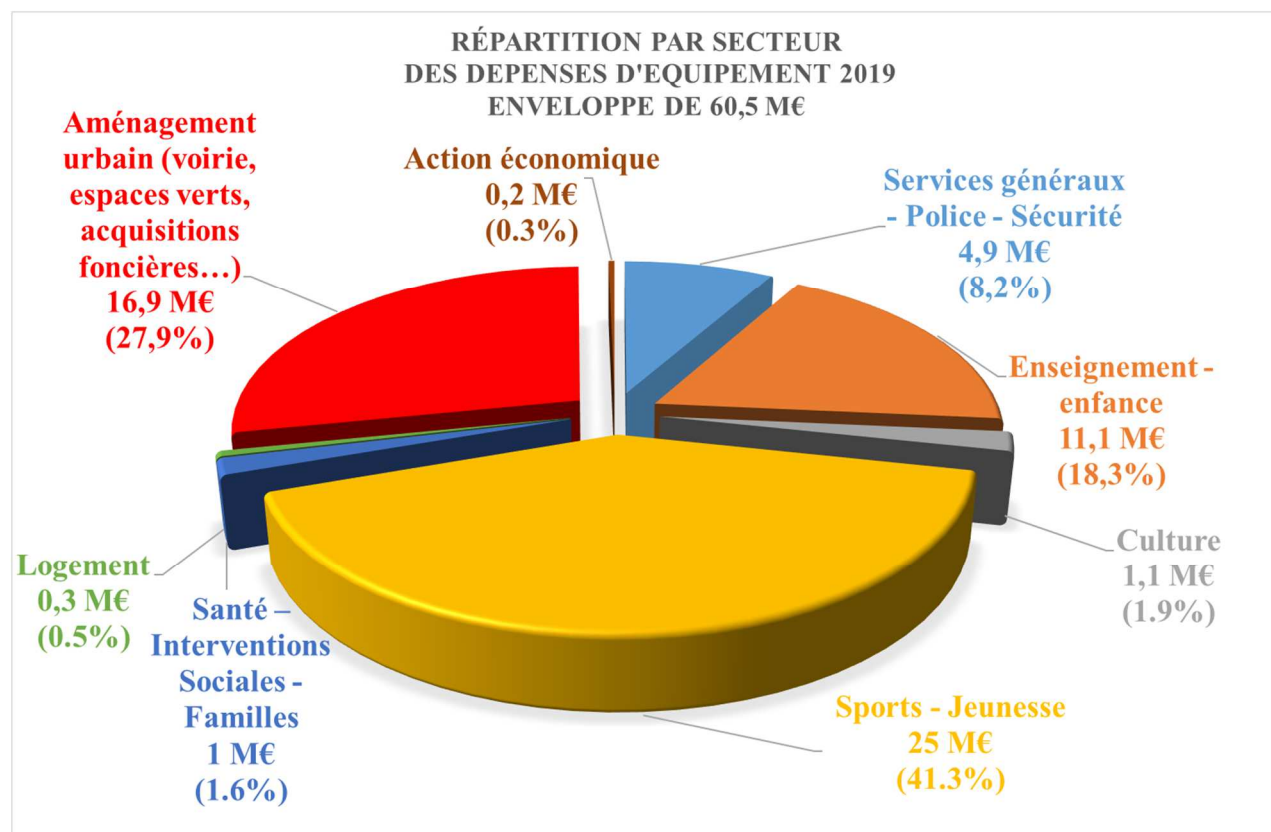
Sites concernés	Montant BP 2019 en K€
Terrains rue Léon Hourlier/François Millet	6 199
Bâtiment 40 rue du Colonel de Rochebrune (ex-MAIRIE DE BUZENVAL)	970
TOTAL DES CESSIONS	
7 169	

Les recettes d'ordre : 5,7 M€

Elles correspondent aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements.

B – Les Dépenses

	pour mémoire BP 2018	Projet BP 2019
a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions		
<i>Services généraux - Police - Sécurité</i>	3 809 376.00	4 948 491.00
<i>dont contingent incendie</i>	210 000.00	210 000.00
<i>Enseignement - enfance</i>	10 659 535.00	11 063 307.00
<i>Culture</i>	1 230 372.00	1 140 262.00
<i>Sports - Jeunesse</i>	10 905 872.00	25 001 586.00
<i>Santé – Interventions Sociales - Familles</i>	587 858.00	969 716.00
<i>Logement</i>	402 760.00	318 520.00
<i>Développement urbain</i>	14 412 777.00	16 862 818.00
<i>Action économique</i>	591 450.00	195 300.00
Sous-total I	42 600 000.00	60 500 000.00
b) Autres dépenses réelles		
Capital dette Ville	11 550 000.00	12 050 000.00
Capital dette P.O.L.D.	1 685 000.00	1 350 000.00
Titres Immobilisés		5 000 000.00
Divers	134 025.00	105 000.00
Sous-total II	13 369 025.00	18 505 000.00
c) Dépenses d'ordre		
Etalement subventions versées	50 000.00	80 000.00
Sous-total III	50 000.00	80 000.00
Total (I+II+III)	56 019 025.00	79 085 000.00



a) Les dépenses d'équipement : 60,5 M€ (dont 32 M€ pour l'écoquartier)

Ces dépenses s'élèvent à 60,5 M€. Ce montant peut se décomposer en plusieurs enveloppes :

- 21 M€ pour le gros entretien du patrimoine existant, les acquisitions de matériel et les acquisitions foncières
- 7,5 M€ de crédits 2018 réinscrit dès le vote du budget 2019
- 32 M€ pour les équipements publics de l'écoquartier
 - ✓ 8,5 M€ pour le Groupe Scolaire Robespierre
 - ✓ 23,5 M€ pour le complexe sportif

Hors écoquartier, le budget 2019 cible le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie.

Les 21 M€ de nouveaux équipements financés au budget 2019 se décomposent ainsi :

- L'entretien et le renouvellement du patrimoine pour 9 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 3 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 6,6 M€
- Les études et participations pour 0,4 M€.
- Les acquisitions foncières pour 2 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 9 M€

Les travaux envisagés permettent de poursuivre le programme de remise en état du patrimoine bâti de la Ville.

Environ 2 M€ sont notamment consacrés aux équipements scolaires, dont 120 K€ pour les menuiseries extérieures de l'école Georges Sand et 356 K€ pour des travaux sur les bâtiments existants de l'école Robespierre (sécurité incendie et ravalement).

Le domaine de la culture se voit doter d'une enveloppe de 700 K€, dont 300 K€ pour la climatisation du 3^{ème} étage de la médiathèque ainsi que pour la régulation du chauffage et de la climatisation de cet équipement.

Pour les sports, 1,3 M€ sont attribués pour diverses opérations la requalification de 3 terrains de tennis en terre battue de Buzenval (140 K€), la réfection des pistes d'athlétisme du stade Ladoumègue (260 K€) et la rénovation des terrains d'honneur gazonnés du stade du parc avec l'installation d'un arrosage automatique (300 K€).

Les crédits affectés aux espaces verts sont de 1 M€. Des mises aux normes d'aires de jeux sont programmées pour 400 K€, des jardins familiaux prévus pour 40 K€ et des plantations d'arbres inscrites pour 120 K€.

Les crédits destinés aux travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) des bâtiments communaux s'élèvent à 300 K€.

Un programme triennal pour le remplacement de chaudières est mis en place avec une première enveloppe de 440 K€ en 2019.

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 3 M€

Ce poste est en hausse pour 2018 (2,6 M€ en 2017).

Figurent notamment des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville (866 K€). En 2019, sont programmés l'acquisition de mobilier pour l'ouverture à la rentrée de septembre des nouveaux locaux de l'école Robespierre (225 K€) et l'acquisition de bornes de retour de prêt pour la médiathèque (200 K€). Le plan de numérisation des écoles se poursuit avec l'inscription d'une nouvelle enveloppe de 200 K€.

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 6,6 M€

Le programme de voirie 2019 est principalement consacré à l'entretien des voies existantes avec un budget de 2,7 M€.

Deux opérations d'ampleur se dérouleront en 2019 : le démarrage du projet de réaménagement de la voie Masséna qui précèdera celui de la place Richelieu (800 K€ inscrits pour 2019) et poursuite des travaux de la voie Sainte Claire Deville.

Des crédits sont inscrits pour l'enfouissement des réseaux (600 K€) et l'éclairage public (600 K€).

4. Les participations (subventions) en investissement pour 0,4 M€

Un crédit de 150 K€ est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 210 K€, il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.

5. Les acquisitions foncières pour 2 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 2 M€ et concernera des alignements de voirie ou des acquisitions d'emplacements réservés.

6. Réinscription de crédits pour 7,5 M€

A cette enveloppe nouvelle de 21 M€, s'ajouteront également 7,5 M€ correspondant à des crédits reportés en 2018 et qui font l'objet d'une réinscription à l'occasion du budget.

Il s'agit :

- 2,5 M€ pour le chantier de la voie nouvelle St Claire Deville ;
- 1 M€ pour l'aménagement du parc Richelieu ;
- 3,4 M€ pour des acquisitions foncières liées au projet Léon Hourlier pour lesquels la Ville va percevoir des produits de cession pour 6,2 M€ ;
- 300 K€ pour des subventions d'équipement versées;
- 300 K€ pour divers travaux de voirie qui seront réalisés en début d'année 2019.

b) Les autres dépenses réelles : 18,5 M€

Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 12 M€ contre 11,5 M€ budgétés en 2018.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,35 M€.

Les titres immobilisés

Il est envisagé d'acquérir des parts sociales de la Caisse d'Épargne. Contrairement aux placements de court terme, qui présentent des rendements négatifs, ces produits ont généré un taux de 1,5 % en 2018. Cette opération de placement se traduit par une écriture budgétaire en dépenses d'investissement sur le compte 272 – titres immobilisés. Un crédit de 5 M€ est inscrit pour 2019.

Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

c) Les dépenses d'ordre

Elles correspondent au montant expliqué en recettes d'ordre en fonctionnement.

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2019 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service sans reprise du résultat antérieur.

Le budget 2019 s'affiche à 40 000 € en dépenses et recettes d'exploitation, en stabilité par rapport à 2018.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 180 000 € et sans reprise du résultat antérieur.

La proposition de budget 2019 est ajustée aux réalisations prévisionnelles 2018 et s'affiche à 315 000 € en dépenses et recettes d'exploitation.